



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 010/AONO/CKY/CIPM/SIGAM/2026 DU 18 MAI 2026 EN

PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES FORMATIONS SANITAIRES : CSI DE BAPE –
CSI DE BEGUI ET CMA DE KON, COMMUNE DE KON-YAMBETTA DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU
CENTRE

FINANCEMENT : BIP MINSANTE - EXERCICE 2026

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public (BIP) de l'exercice 2026, le Maire de la Commune de KON-YAMBETTA, Autorité Contractante, lance pour le compte de ladite Commune, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence aux entreprises de droit camerounais, catégorisées dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

1. Objet de l'appel d'offres

L'appel d'offres porte sur l'exécution des travaux de réhabilitation des formations sanitaires : CSI de BAPE – CSI DE BEGUI et CMA de KON, Commune de Kon-Yambetta, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Les Travaux préparatoires et études ;
- Les Fondations ;
- La Maçonnerie – élévation ;
- La Charpente – couverture ;
- La Menuiserie métallique s ;
- Menuiserie bois ;
- Plomberie sanitaire ;
- L'Electricité
- La Peinture ;
- VRD
- Identification du projet

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux

4. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en un (01) lot unique :

5. Coût prévisionnel des travaux :

Le montant prévu pour la réalisation des travaux est de **30 000 000 (Trente millions) FCFA**.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises et/ou groupements d'entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le **BIP MINSANTE Exercice 2026**, transféré à la commune de KON-YAMBETTA D'un montant prévisionnel de **30 000 000 (Trente millions) FCFA**

8. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Offre administrative ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des Offres (Volume 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

9. Consultation du dossier d'appel d'offre

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la mairie de Kon-Yambetta, Service Communication, Coopération et Partenariat Local. Numéro de téléphonie : 656 50 72 72 / 650 99 25 15

10. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis à la Mairie de KON-YAMBETTA sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de KON-YAMBETTA d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de **50 000 (cinquante mille) francs CFA**.

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat de la Commission de Passation des Marché de la Commune de Kon-Yambetta au plus tard le **17 juin 2026 à 12 heures**, heure locale. (Toute Offre incomplète sera purement et simplement rejetée. Les offres parvenues après l'heure ou la date indiquées ci-dessus seront irrecevables).

Elle devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 010/AONO/CKY/CIPM/SIGAM/2026 DU 18 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES FORMATIONS SANITAIRES : CSI DE BAPE – CSI DE BEGUI ET CMA DE KON DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances.

L'absence d'une pièce à l'ouverture des offres entraîne l'élimination des candidats. Un délai supplémentaire d'au plus quarante-huit (48) heures est accordé aux candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO pour soit fournir des informations supplémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

13. Ouverture des offres

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financière se fera en un temps et aura lieu le **17 juin 2026 à 13 heures** dans la salle des délibérations de la Mairie de Kon-Yambetta.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

14. Critères d'évaluation des offres

14-1 Critères éliminatoires

Elle se fera en trois étapes : la vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire (1), vérification technique des offres techniquement conformes (2), la vérification des offres financières (3) des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes

- a. de l'absence de caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis ;
- b. de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- c. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- d. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- e. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, le SDP) ;
- f. une note technique inférieure à 80% de OUI
- g. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- h. de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- i. de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- j. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

14.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- a. la présentation de l'offre ;

- b. la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) \geq 10 millions FCFA
- c. la méthodologie ;
- d. les preuves d'acceptation des conditions du marché

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

15. Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

17. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est de **600 000 (six cent mille) francs CFA**

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original et les chèques bancaires, même certifiés ne seront pas acceptés.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du service des marchés de la Commune de Kon-Yambetta, sise à Kon-Yambetta, Tél : 656 50 72 72 / 650 99 25 15

19. Additif à l'appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

20. Dénonciation

Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 697 64 08 56. CONAC, 1517

Ampliations:

- MINMAP /MI (pour information)
- PREFET/MI (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMINSANTE/MI
- MINDCAF/MI
- AFFICHAGE /ARCHIVES

Kon-Yambetta, le 18 MAI 2026
Le Maire
(Autorité Contractante/ Autorité Contractante)
Mme ARROYE BETOU Ursule





OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N° 010/AONO/CKY/CIPM/SIGAM/2026 OF 18TH MAY 2026

IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE REHABILITATION OF HEALTHCARE: CSI OF BAPE – CSI OF BEGUI AND CMA OF KON IN KON-YAMBETTA COUNCIL MBAM-AND-INOUBOU DIVISION, CENTRE REGION

FINANCING: BIP MINSANTE / 2026 FINANCIAL YEAR

As part of the implementation of the Public Investment Budget for Exercise 2026, the Mayor of Kon-Yambetta Council, Project Owner and Contracting Authority, hereby issues an Open National Invitation Tenders in emergency procedure for the categorized companies under cameroonian law, operating in the field of Bulding and public works for the above works.

1. Object

The invitation to tender concerns the rehabilitation of **healthcare CSI of BAPE – CSI of BEGUI and CMA of KON**, Kon-Yambetta council, Mbam-and-Inoubou division, Centre Region

2. Allotment

The works under this tender invitation are constituted in a single lot.

3. Scope of Works :

These works shall involve the following tasks:

- Preparatory work ;
- Foundation ;
- Masonry elevation ;
- Roofing framework ;
- Metal carpentry ;
- Wood carpentry;
- Sanitary plumbing;
- Electricity;
- Painting;
- VRD.
- Site plate.

4. Participation and origin

Participation in this invitation to tender shall be open to all Cameroon-based public works companies.

5. Financing and provisional amount

Works under this tender shall be financed by the Public Investment Budgets of the **Ministry of the Health (MINSANTE) for 2026 Financial year amount 30 000 000 (Thirty million) FCFA**

5. Consultation of tender documents

The tender invitation documents may be consulted at the Contracts Service of Kon-Yambetta Town Hall, or on phone number: 656 50 72 72 / 650 99 25 15

6. Acquisition of tender documents

The Tender dossier can be obtained upon publication of this notice from the Public Procurement Service of the municipality of Kon-Yambetta upon publication of this notice, upon presentation of a receipt for payment of **fifty thousand (50 000) CFA francs** issued by the Municipal Revenue of the Municipality of Kon-Yambetta, representing the purchase costs of the CAD, non-refundable.

7. Presentation of tenders

Tenders shall be divided into three volumes and submitted in a simple envelope as follows:

- Volume 1 : Administrative documents ;
- Volume 2: Technical proposal ;
- Volume 3: Financial offer.

All the constituent documents (volume 1, 2 and 3) shall be enclosed in a large and sealed outer envelope bearing only the subject of the tender concerned.

The different documents of each tender shall be numbered in keeping with the order indicated in the tender file and separated by colour dividers.

20. Submission of tenders

Bids written in French or in English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be deposited at the secretariat of the Internal Public Procurement Commission (IPPC) of Kon-Yambetta Council against receipt, at the latest on **17th June 2026 at 12 pm**, local time and must be marked: They shall bear the following:

**"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N° 010/AONO/CKY/CIPM/SIGAM/2026 OF 18th MAY 2026
IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE REHABILITATION HEALTHCARE CSI OF BAPE – CSI OF BEGUI AND CMA OF
KON IN KON-YAMBETTA COUNCIL MBAM-AND-INOUBOU DIVISION, CENTRE REGION**

To be opened only at the tender-evaluation session."

9. Tender compliance

Tenders received after the submission deadline or those not respecting the separation mode of the financial offers from the administrative documents and technical proposals shall be rejected.

Subject to rejection, the administrative documents required shall be produced in their originals or true copies certified by the issuing services, as the case may be, in accordance with the provisions of the Special Tender Regulations. The documents shall be dated at most 3 (three) months or must have been established after the date of publication of this bid invitation.

10. Opening of tenders

The bids shall be opened in the Deliberation Room of the Town Hall of Kon-Yambetta at 1pm in a single phase on the **17th June 2026**

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice with a sound knowledge of the document.

11. Timeframe

The overall execution timeframe shall be three (03) calendar months.

This timeframe takes its effect from the date of notification of the notice to proceed of work.

12. Tender evaluation criteria

12.1. Eliminary criteria

These include:

- a. the absence of the bid bond when the bids are opened;
- b. of the non-production beyond the 48-hour deadline after the opening of the bids, of a document from the administrative file deemed non-compliant or absent when the bids were opened, (except the bid bond);
- c. of false declarations, fraudulent maneuvers or falsified documents;
- d. of the non-compliance with 2 essential criteria;
- e. Non-acceptance of the conditions of the Contract (CCAP and CCTP) initialed on each page and signed on the last one preceded by the words "read and approved";
- f. of the absence of the declaration on honor of non-abandonment of the construction sites during the last three years;
- g. of the absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- h. of the absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, the DQE);
- i. of the absence of the integrity charter dated and signed;
- j. the absence of the declaration of commitment to respect environmental and social clauses dated and signed;

12.2. Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders will include, for information purposes, the following:

- a. the presentation of the offer;
- b. the financial capacity ≥ 10 million FCFA
- c. the methodology;
- d. the proof of acceptance of the contract terms

Details of these main qualification criteria are specified in the assessment grid contained in the Special Tender Regulations.

13. Award of contract

The contract shall be awarded to the lowest bidder, complying with the technical and administrative requirements.

A bidder, who meets the technical requirements and submits the lowest bids for more than two lots, the Contracting Authority reserves the right to award the lots of his choice.

14. Duration of tender validity

The tenders shall be valid for 90 (ninety) days with effect from their submission deadline.

15. Provisional guarantee

Each bidder shall enclose in his administrative documents, a bid bond (provisional guarantee) issued by a first-rate bank or insurance company approved by the Ministry in charge of Finance and listed in Exhibit 12 of the call for tenders document for an amount equal to **600 000 (six hundred thousand) CFA francs**.

Subject to rejection, the provisional guarantee shall be obligatorily produced in its original dated not more than 3 (three) months. Certified bank checks will not be accepted.

For unsuccessful bidders, the provisional guarantee shall be released not later than 30 (thirty) days after the expiry of tender validity. For successful bidders, it shall be released only after the definitive guarantee has been constituted:

16. Further information

Additional technical information may be obtained from the Public Procurement office of Kon-Yambetta Council: **telephone number: 656 50 72 70 / 650 99 25 15**

17. Amendment to the invitation to tender.

The Contracting Authority reserves the right, if warranted, to subsequently amend this invitation to tender.

18. Denonciation

Malpractices documented in the award of public contracts, call green number: 697 64 08 56. CONAC: 1517

Kon-Yambetta, the 18th May 2026

The Mayor of Kon-Yambetta Council
(Project Owner and Contracting Authority)

Ms ARROYE BETOU Ursule

COPIES:

- MINMAP /MI (for information)
- SDO UPPER-MI (for information)
- PRESIDENT/ CDPM (for information)
- DDMINSANTE/MI (for information)
- ARMP (for publication)
- DDMINDCAF/MI
- DDMAPMS/SPM (archives)
- POSTING /ARCHIVES